

Maître d'ouvrage : CDC du Confluent et des Coteaux de Prayssas (47)

Mission : Etat Initial de l'Environnement et Evaluation Environnementale de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Equipe EIE/EE : METROPOLIS, urbanisme et environnement (mandataire) / BIOTOPE, environnement / F. CHARLOT, paysage / C. LEMAIRE, architecte

Calendrier : 2016/2019 (Approbation Septembre 2019)

L'image des Coteaux de Prayssas est celle d'une campagne préservée du fait d'une mise en valeur agricole variée, qui traduit une activité agricole encore dynamique et polymorphe. Grâce à un élevage bien présent, une trame boisée assez prégnante, et à un jeu topographique marqué, le territoire est ainsi loin de l'image archétypale lot-et-garonnaise. De ce fait, ses paysages ne se résument pas à une succession de vergers et grandes cultures. Cours d'eau, prairies et haies associées, ensembles boisés, pelouses sèches... sont autant de milieux naturels et semi-naturels qui enrichissent la qualité paysagère des Coteaux de Prayssas. Avec pour corollaire un cadre de vie très qualitatif. Leur préservation à long terme est donc un enjeu majeur du PLUi.

L'adéquation avec les ressources (notamment AEP), la pacification des interactions futures entre les espaces productifs et urbains, la prise en compte des risques naturels présents, l'anticipation des conséquences attendues du changement climatique... ont également trouvé écho dans ce projet de territoire à 10 communes.



Pour répondre à ces grands défis de Développement Durable sur les prochaines décennies, le territoire des Coteaux de Prayssas s'est engagé pleinement dans un processus d'évaluation environnemental qui a permis notamment de :

- préserver la Trame Verte et Bleue du territoire et œuvrer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité ;
- maintenir la qualité du grand paysage et les points de vue depuis et sur les coteaux, et (re)travailler les lisères urbaines des bourgs ;
- renforcer la place de la nature ordinaire (voire patrimoniale) dans les nouvelles opérations d'aménagement ;
- promouvoir un développement compatible avec les ressources, notamment en eau ;
- proposer un développement urbain qui tient compte de la qualité du paysage bâti et architectural local ;
- ne pas soumettre la population aux risques, en évitant de créer de nouvelles zones à enjeu.



Pour concevoir ce projet territorial, de nombreuses réunions et plusieurs campagnes de terrain ont été menées, tant en phase diagnostic que règlementaire (urbanistes, écologues, paysagiste, architecte...). Le PLUi des Coteaux de Prayssas résulte d'une importante collaboration entre l'équipe-projet et le maître d'ouvrage. Fort de ce travail, il permet au territoire d'évoluer sans remettre en cause la grande qualité du capital environnemental et paysager local.

